



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Transporteurs

Question au Gouvernement n° 1996

Texte de la question

M. le president. La parole est a M. Antoine Joly.

M. Antoine Joly. Monsieur le ministre de l'equipement, du logement, des transports et du tourisme, le conflit entre les conducteurs et les patrons des entreprises de transports routiers entre dans son neuvieme jour. Ce conflit oppose les interets legitimes des chauffeurs routiers, dont les conditions de travail sont parfois fort eloignees de celles d'autres categories de salaries effectuant des taches similaires, et les interets des entreprises de transport, souvent petites, qui sont confrontees a la concurrence et doivent veiller a l'equilibre de leur compte d'exploitation.

Il s'agit donc d'un conflit d'abord d'ordre prive, mais qui commence a avoir, du fait de sa duree, des consequences alarmantes pour nos entreprises et l'economie du pays; les pouvoirs publics ne peuvent donc rester indifferents.

Par ailleurs, un certain nombre de revendications avancees par les salaries concernent directement ou indirectement le Gouvernement.

Quelle a ete votre action jusqu'a present ? Que comptez-vous faire pour que ce conflit trouve une issue le plus rapidement possible ? (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique et du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre.)

M. le president. La parole est M. le ministre de l'equipement, du logement, des transports et du tourisme.

M. Bernard Pons, ministre de l'equipement, des transports et du tourisme. Monsieur le depute, le secteur du transport routier represente 35 000 entreprises, de taille tres variable, surtout petites, 330 000 salaries et 200 000 chauffeurs routiers. Un grand nombre de ces entreprises sont dans une situation difficile, en raison de la guerre des prix et des distorsions de charges sociales entre les entreprises francaises et leurs concurrentes europeennes.

Conscient de ces difficultes, le Gouvernement a pris au cours des derniers mois, en reponse aux demandes des federations patronales, des mesures destinees a soutenir les entreprises: la loi sur les prix anormalement bas leur a ete rendue applicable; la hausse de la taxe interieure sur les produits petroliers a ete limitee a l'inflation; des demarches ont ete engagees au niveau europeen pour mettre a l'etude la creation d'un carburant utilitaire et pour assurer l'harmonisation de la legislation sociale...

M. Pierre Mazeaud. Tres bien !

M. le ministre de l'equipement, du logement, des transports et du tourisme. ...entre les differents pays, afin de rendre la concurrence beaucoup plus equilibree. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la Republiques et du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre.)

M. Pierre Mazeaud. Voila ce qu'il faut faire !

M. le ministre de l'equipement, du logement, des transports et du tourisme. Le lundi 18 novembre, les organisations syndicales ont declenche une greve. Mme Idrac et moi-meme les avons recues immediatement. Nous avons ecoute leurs revendications, dont plusieurs nous ont paru meriter un examen particulier compte tenu des conditions de travail extemement difficiles des chauffeurs routiers.

M. Robert Pandraud. Vous etes un tres bon ministre !

M. le ministre de l'equipement, du logement, des transports et du tourisme. La plupart de ces revendications, en particulier celles qui portent sur les salaires, relevent directement des relations entre syndicats et patronat.

M. Robert Pandraud. Absolument !

M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme. C'est pourquoi nous avons incité les syndicats à engager des négociations sous la présidence d'un représentant du ministère des transports.

M. Didier Boulaud. Vous ne soufflez pas sur le feu, comme en 1992 ! (Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. André Fanton. Irrresponsable !

M. le président. Monsieur Boulaud, je vous en prie !

M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme. Devant l'échec des premières discussions, nous avons transformé la mission confiée au représentant en un mandat de médiation pour parvenir à un accord équilibré entre les parties au regard tant des revendications exprimées par les organisations syndicales que de la situation économique des entreprises du transport routier.

Ces discussions se sont poursuivies pendant deux nuits; elles viennent de reprendre il y a quelques minutes.

Grace en particulier au médiateur, des progrès significatifs ont été accomplis sur des sujets relevant de l'État.

Certains points ont même fait l'objet d'un accord de principe.

M. Didier Boulaud. Ça se voit !

M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme. Ainsi a été décidée une réduction de moitié du délai de carence en cas de maladie, qui a été ramené de dix jours à cinq jours pour toutes les catégories de personnel.

Je citerai également la clarification du protocole relatif aux frais de déplacement et la généralisation de l'interdiction de circuler le dimanche pour les véhicules de toutes nationalités. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

En outre, l'État a présenté des propositions précises sur deux sujets majeurs: la cessation anticipée d'activité pour les conducteurs et l'allègement des charges sociales pour poursuivre la réduction du travail dans toutes les entreprises.

Compte tenu de l'ensemble de ces propositions, je compte sur l'esprit de responsabilité de tous pour trouver très rapidement une issue à ce conflit. (Applaudissements sur les bancs du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Texte de la réponse

M. le président. La parole est à M. Antoine Joly.

M. Antoine Joly. Monsieur le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme, le conflit entre les conducteurs et les patrons des entreprises de transports routiers entre dans son neuvième jour.

Ce conflit oppose les intérêts légitimes des chauffeurs routiers, dont les conditions de travail sont parfois fort éloignées de celles d'autres catégories de salariés effectuant des tâches similaires, et les intérêts des entreprises de transport, souvent petites, qui sont confrontées à la concurrence et doivent veiller à l'équilibre de leur compte d'exploitation.

Il s'agit donc d'un conflit d'abord d'ordre privé, mais qui commence à avoir, du fait de sa durée, des conséquences alarmantes pour nos entreprises et l'économie du pays; les pouvoirs publics ne peuvent donc rester indifférents.

Par ailleurs, un certain nombre de revendications avancées par les salariés concernent directement ou indirectement le Gouvernement.

Quelle a été votre action jusqu'à présent ? Que comptez-vous faire pour que ce conflit trouve une issue le plus rapidement possible ? (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. le président. La parole est M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme.

M. Bernard Pons, ministre de l'équipement, des transports et du tourisme. Monsieur le député, le secteur du transport routier représente 35 000 entreprises, de taille très variable, surtout petites, 330 000 salariés et 200 000 chauffeurs routiers. Un grand nombre de ces entreprises sont dans une situation difficile, en raison de la guerre des prix et des distorsions de charges sociales entre les entreprises françaises et leurs concurrentes européennes.

Conscient de ces difficultés, le Gouvernement a pris au cours des derniers mois, en réponse aux demandes des fédérations patronales, des mesures destinées à soutenir les entreprises: la loi sur les prix anormalement bas leur a été rendue applicable; la hausse de la taxe intérieure sur les produits pétroliers a été limitée à l'inflation; des démarches ont été engagées au niveau européen pour mettre à l'étude la création d'un carburant utilitaire et pour assurer l'harmonisation de la législation sociale...

M. Pierre Mazeaud. Très bien !

M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme. ...entre les différents pays, afin de rendre la concurrence beaucoup plus équilibrée. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. Pierre Mazeaud. Voilà ce qu'il faut faire !

M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme. Le lundi 18 novembre, les organisations syndicales ont déclenché une grève. Mme Idrac et moi-même les avons reçues immédiatement. Nous avons écouté leurs revendications, dont plusieurs nous ont paru mériter un examen particulier compte tenu des conditions de travail extrêmement difficiles des chauffeurs routiers.

M. Robert Pandraud. Vous êtes un très bon ministre !

M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme. La plupart de ces revendications, en particulier celles qui portent sur les salaires, relèvent directement des relations entre syndicats et patronat.

M. Robert Pandraud. Absolument !

M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme. C'est pourquoi nous avons incité les syndicats à engager des négociations sous la présidence d'un représentant du ministère des transports.

M. Didier Boulaud. Vous ne soufflez pas sur le feu, comme en 1992 ! (Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. André Fanton. Irrresponsable !

M. le président. Monsieur Boulaud, je vous en prie !

M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme. Devant l'échec des premières discussions, nous avons transformé la mission confiée au représentant en un mandat de médiation pour parvenir à un accord équilibré entre les parties au regard tant des revendications exprimées par les organisations syndicales que de la situation économique des entreprises du transport routier.

Ces discussions se sont poursuivies pendant deux nuits; elles viennent de reprendre il y a quelques minutes. Grâce en particulier au médiateur, des progrès significatifs ont été accomplis sur des sujets relevant de l'État. Certains points ont même fait l'objet d'un accord de principe.

M. Didier Boulaud. Ça se voit !

M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme. Ainsi a été décidée une réduction de moitié du délai de carence en cas de maladie, qui a été ramené de dix jours à cinq jours pour toutes les catégories de personnel.

Je citerai également la clarification du protocole relatif aux frais de déplacement et la généralisation de l'interdiction de circuler le dimanche pour les véhicules de toutes nationalités. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

En outre, l'État a présenté des propositions précises sur deux sujets majeurs: la cessation anticipée d'activité pour les conducteurs et l'allègement des charges sociales pour poursuivre la réduction du travail dans toutes les entreprises.

Compte tenu de l'ensemble de ces propositions, je compte sur l'esprit de responsabilité de tous pour trouver très rapidement une issue à ce conflit. (Applaudissements sur les bancs du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Données clés

Auteur : [M. Joly Antoine](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1996

Rubrique : Transports routiers

Ministère interrogé : équipement, logement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et tourisme

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 27 novembre 1996, page 7541

Réponse publiée le : 27 novembre 1996, page 7541

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 27 novembre 1996